

pat^{BVG}

La caisse de pension pour
les professions médicales



Rapport de gestion 2023

Sommaire

| | |
|--|----|
| PAT BVG: chiffres clés | 3 |
| Durabilité | 4 |
| Stratégie climatique | 5 |
| Projet Meinen-Areal Berne | 7 |
| Préambule | 8 |
| Comptes annuels | 13 |
| Compte d'exploitation | 14 |
| Annexe aux comptes annuels | 16 |
| Annexe 1 – Présentation des placements par catégorie | 30 |
| Annexe 2 – Limites par catégorie selon l'art. 55 OPP 2 | 31 |
| Approbation des comptes annuels 2023 | 32 |
| Rapport de révision 2023 | 34 |

PAT BVG: chiffres clés

Nombre d'assurées et
assurés actifs
31.12.2023

30'421

Croissance du nombre
d'assurées et assurés
2023

5.6%

Nombre de bénéficiaires
31.12.2023

34'500

Taux d'intérêt
2023

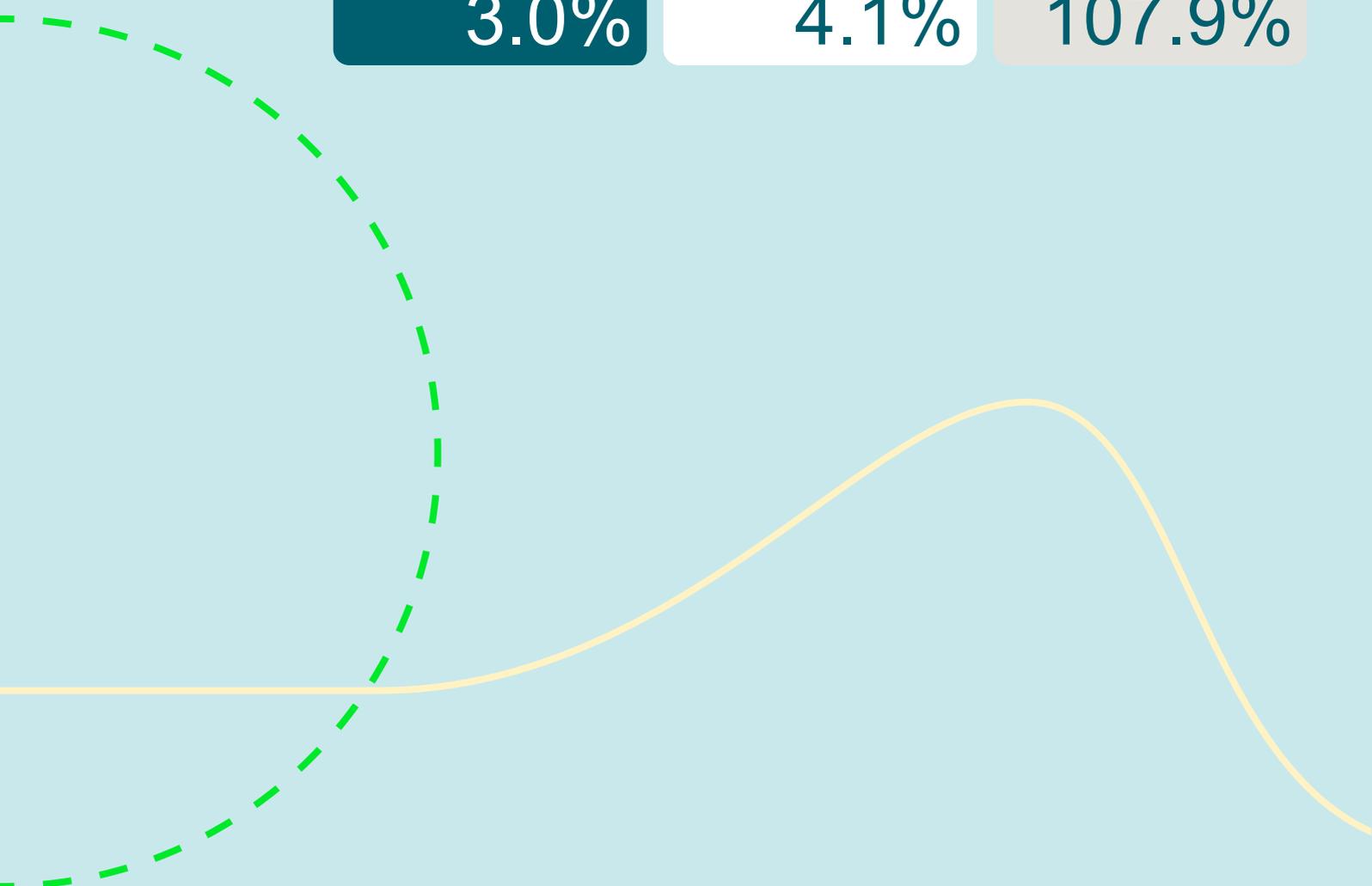
3.0%

Performance
31.12.2023 (ytd)

4.1%

Taux de couverture
31.12.2023

107.9%



Durabilité

Dans nos placements, nous prenons en compte des aspects durables et éthiques. Les placements durables respectent fondamentalement les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance en plus des aspects financiers à long terme. Ces préoccupations incluent notamment la préservation des fondements physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'inclusion de chaque personne dans la société et la sauvegarde des intérêts des générations futures.

La politique en matière de durabilité de PAT BVG se fonde non seulement sur la Constitution fédérale, mais aussi sur les conventions ratifiées par la Suisse, dont la plupart sont reprises dans les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. PAT BVG renforce le respect de ces normes d'une part par son engagement auprès de la Fondation Ethos et, d'autre part, en collaborant, pour les placements en valeurs mobilières, en particulier avec des gestionnaires de fortune externes qui ont signé les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) et se sont engagés à les respecter.

WE SUPPORT



Stratégie climatique

Le changement climatique fait partie des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; il présente à la fois des chances et des risques pour les placements de PAT BVG. C'est la raison pour laquelle nous remplissons notre obligation fiduciaire de diligence et prenons en compte tous les risques de portefeuille, y compris les risques climatiques, dans nos activités de placement.

Nous avons décidé de prêter attention à l'empreinte carbone dans nos portefeuilles et de réduire l'intensité carbone de PAT BVG. Les partenaires de PAT BVG doivent intégrer les critères ESG dans leurs analyses et leur gestion de portefeuille et exiger des entreprises – dans le cadre d'un dialogue direct (engagement) – qu'elles protègent l'environnement, respectent les normes sociales et fassent preuve d'une bonne gouvernance d'entreprise.





Projet Meinen-Areal Berne

Le projet de construction de PAT BVG prévu pour 2026 crée une zone d'habitation très bien desservie et fournit au quartier Mattenhof un centre pourvu de surfaces de vente et de services.

Il est entouré d'espaces verts qui rendent l'atmosphère du quartier attrayante et contribuent à reverdir la ville. Une partie de la zone d'habitation est constituée de logements à prix raisonnables.

meinen-areal.ch



Préambule

Chères et chers assurés, partenaires, intermédiaires,

La rétrospective de cette année est réjouissante : PAT BVG s'est en effet muée en une organisation et une entreprise de prévoyance majeure pour les professions médicales. La sécurité et la stabilité constituent depuis toujours deux valeurs fondamentales de notre fondation de prévoyance en faveur du personnel et sont à la base de nos activités.

Le conseil de fondation et la direction ont décidé de jalons importants à l'occasion de leurs séances régulières et du *workshop* qui s'est déroulé à la fin d'août 2023.

Nous vous faisons part avec plaisir de ces évolutions dans le présent rapport de gestion.

Développement des activités de prévoyance

En 2023, PAT BVG a de nouveau enregistré une augmentation positive de ses assurées et assurés. Leur nombre a crû de 5,6 % pour atteindre au total 30 421 assurées et assurés actifs au 31 décembre 2023. Au cours de l'année sous revue, les avoires de vieillesse des assurées et assurés actifs ont de nouveau profité d'une rémunération très attrayante de 3 %. Ce taux d'intérêt est nettement supérieur au taux d'intérêt minimal légal de 1,0 % prévu par la LPP. Nous nous réjouissons d'avoir fait ainsi un pas de plus vers l'égalité de traitement des assurées et assurés actifs ainsi que des bénéficiaires de rentes.

Tableau : rémunération des avoires de vieillesse au cours des cinq dernières années

| | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | moyenne |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| PAT BVG | 3,00% | 1,75% | 5,00% | 2,00% | 2,50% | 3,01% |
| Taux d'intérêt minimal LPP | 1,00% | 1,00% | 1,00% | 1,00% | 1,00% | 1,00% |

Le rapport entre assurées et assurés actifs et bénéficiaires de rentes de vieillesse s'élève env. à 9 sur 1, ce qui reste comme auparavant synonyme de grande stabilité. Les cotisations périodiques ont pu être augmentées de quelque CHF 350 millions à CHF 372 millions (+ 6,5 %). Durant l'année écoulée, l'afflux net de trésorerie s'est monté à env. CHF 300 millions.

Compte tenu des prestations en capital relativement élevées, de l'évolution réjouissante des rendements des placements et des taux de conversion attrayants en comparaison croisée, le conseil de fondation a décidé de relever dès 2024 le plafond de la rente à CHF 2 millions, octroyant davantage de flexibilité à nos assurées et assurés au moment de leur retraite.

Le conseil de fondation a également décidé d'augmenter le taux d'intérêt technique déterminant pour évaluer les engagements envers nos bénéficiaires de rentes de 1,75 à 2,25 % à partir de l'année sous revue. Il en résulte une réduction de la réserve mathématique nécessaire au financement des engagements liés aux rentes.

Redressement des marchés financiers et des marchés des placements

Au cours du deuxième trimestre, les marchés financiers ont pu se rétablir des turbulences qui ont secoué le secteur bancaire en mars. Cette évolution a été soutenue par les marchés du travail robustes aux États-Unis et en Europe. Les taux directeurs nettement plus élevés en 2023 (États-Unis 5,5 %, Europe 4,5 %, Suisse 1,75 %) ne sont pas parvenus à empêcher la récession. Ces

circonstances s'expliquent notamment par la persistance des taxes fiscales et la baisse des taux d'inflation.

Les baisses annoncées des taux d'intérêt ont été partiellement anticipées au quatrième trimestre par les marchés obligataires internationaux et ont débouché sur une hausse de prix des titres. Les investisseurs en CHF, dont fait partie PAT BVG, n'ont pas pu profiter de cette évolution car les frais de couverture (écart de taux) de l'USD s'élevaient à quelque 4 %.

Dans ce contexte, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré une performance annuelle de presque 12 % (MSCI World All Countries en CHF) et en Suisse, le Swiss Performance Index a progressé d'env. 6 %.

Compte tenu des changements de taux d'intérêt, les placements immobiliers évoluent dans un contexte de marché difficile et pourraient générer des rendements plus faibles que les années précédentes.

Composé d'env. 50 % de placements liquides et de 50 % de placements non liquides, le portefeuille total de PAT BVG a dégagé un rendement de 4 %. En comparaison avec les pairs et selon l'indice de référence, ce résultat est env. 1,5 % plus faible que la moyenne de l'ensemble des caisses de pension suisses. Cette performance est donc pour une fois inférieure à la moyenne, après plusieurs années au cours desquelles PAT BVG a obtenu des rendements constamment supérieurs à ceux de ses indices de référence. Cela s'explique premièrement par une part de projets relativement élevée dans les placements immobiliers et, deuxièmement, par des effets de rattrapage attendus dans l'évaluation des placements sur le marché privé, dans lesquels PAT BVG est fortement investie.

Si l'on considère les trois dernières années, en incluant l'année 2022 la plus faible, PAT BVG a généré un rendement supplémentaire d'environ 1 % par an par rapport à ses pairs.

Stabilité et sécurité de l'investissement immobilier direct

Malgré la hausse des taux d'intérêt, les placements immobiliers directs de PAT BVG se sont révélés globalement très stables au cours de l'année sous revue. En Suisse, ils présentaient une valeur de marché de CHF 952,5 millions au 31 décembre 2023. Le portefeuille des placements immobiliers directs en Allemagne a clôturé 2023 sur une valeur d'env. EUR 150,4 millions. En Suisse, le développement continu de projets avance bien ; deux immeubles, qui présentent tous deux un taux d'occupation élevé, ont pu être achetés à Zurich et à Rorschach. Le taux de vacance en Suisse s'élève à 4,2 % pour l'ensemble des immeubles existants et des projets. Le rendement net de notre portefeuille immobilier s'est monté au cours de l'année écoulée à 3,1 % en Suisse et à 4,8 % en Allemagne (en EUR, sans correction des effets de change).

Organisation : jalons de l'avenir posés

«Le hasard ne favorise que les esprits préparés». Cette citation de Louis Pasteur peut très bien s'appliquer aux entreprises de prévoyance sur le marché suisse des caisses de pension. Les maîtres mots sont ici la consolidation, la concurrence ou la réglementation.

PAT BVG aborde le processus de changement de manière proactive. Les défis doivent être reconnus comme des chances.

Au cours de l'année sous revue, PAT BVG a franchi une nouvelle étape importante. La structure organisationnelle a ainsi été agrandie d'un secteur «développement des entreprises».

Celui-ci regroupe de nouvelles fonctions centrales dans les domaines du marketing et de la communication, de la vente ainsi que du développement des affaires. Les postes créés ont pu être pourvus rapidement par un personnel très expérimenté et compétent. Par cette démarche, nous visons à renforcer l'image de PAT BVG à l'extérieur, à stabiliser l'organisation et à développer encore le thème de la gouvernance.

Zoom sur la durabilité

PAT BVG adhère à une politique globale en matière de durabilité. La stratégie en matière de durabilité et de climat est disponible sur le site Internet de PAT BVG et inscrite dans le règlement de placement. Dans son rapport *Rating climatique placements mobiliers*, l'Alliance Climatique Suisse attribue la notation « good practice » à PAT BVG.

L'ensemble des gérantes et gérants d'actifs de PAT BVG ont signé les principes de l'ONU (Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable). De plus, ils tiennent compte des notations en matière de durabilité comme celles du MSCI ou d'autres agences de notation. Lors de la sélection de ses partenaires de placement, PAT BVG respecte les critères ESG déjà depuis plusieurs années. En outre, elle exclut délibérément les investissements dans les matières premières fossiles.

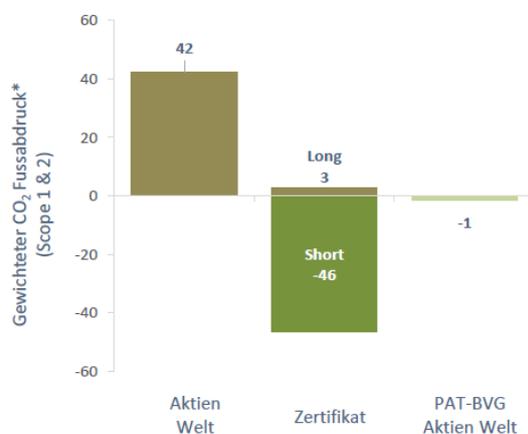
PAT BVG investit env. CHF 810 millions dans les énergies renouvelables (parcs éoliens et solaires, énergie hydraulique) et les projets d'infrastructure durable comme l'électrification des transports ou le recyclage du PET.

Pour les immeubles détenus directement, des objectifs de réduction du carbone sont en cours de développement en vue d'une nette amélioration de la compatibilité climatique.

Les investissements indiciels passifs sur les actions respectent les directives de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables). PAT BVG collabore par ailleurs avec la Fondation Ethos.

La totalité de la part en actions dans le monde est (plus que) neutre en matière de carbone. Cette information ressort du graphique ci-dessous :

CO₂-Fussabdruck des Aktien-Welt-Portfolios PAT-BVG



* in tCO₂ equivalent pro Mio. € Enterprise Value including Cash (EVIC)

Conclusion et perspectives

La caisse de pension PAT BVG est en parfaite santé ! C'est avec joie et respect vis-à-vis de tout ce qui a été accompli que nous pouvons passer en revue les 39 ans d'histoire de PAT BVG. En 2024, PAT BVG fêtera ses 40 ans ! À point nommé pour cet anniversaire, elle se présente depuis ce printemps sous une nouvelle apparence. Son logo, son site Internet et son image ont ainsi été rafraîchis et modernisés.

Non seulement nous sommes l'une des premières institutions collectives et communes sur le marché, mais en plus nous introduisons un modèle de participation transparent, fondé sur des règles. Tous les groupes d'intérêts (assurées et assurés actifs, bénéficiaires de rentes) savent à

l'avance quand et comment ils participent au succès de PAT BVG. Le modèle de participation est conforme aux possibilités financières de PAT BVG et tient compte de la manière dont les différentes catégories d'assurées et assurés contribuent au succès.

Nous franchirons une autre étape importante en cette année de jubilé. PAT BVG concentre en effet ses activités immobilières directes dans la fondation «asaa Anlagestiftung Schweizer Ärztinnen und Ärzte». Il s'agit d'une fondation de placement qui existait déjà sous un autre nom et qui sera garante de qualité, de professionnalisme, de transparence et d'efficacité des prix. Les valeurs fondamentales « sécurité », « stabilité », « durabilité » ainsi qu'une politique de placement orientée sur le long terme doivent constituer les bases de notre réussite commerciale axée sur les intérêts des investisseurs.

L'année 2023 a constitué un grand défi pour notre personnel. Nous les remercions chaleureusement pour leurs efforts. Nous remercions également nos assurées et assurés ainsi que les employeurs affiliés pour leur fidélité et leur confiance. Nos intermédiaires contribuent beaucoup au succès de PAT BVG. Nous les remercions vivement pour leur collaboration constructive et de qualité.

Votre PAT BVG
Le conseil de fondation et la direction



«Le hasard ne favorise que les esprits préparés.»

Louis Pasteur

Comptes annuels

| BILAN | Indice Annexe | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|------------------|-------------------------|-------------------------|
| Actifs | | | |
| Placements de la fortune | 64 | 8'952'914'523.33 | 8'381'395'303.10 |
| Liquidités | | 286'158'301.63 | 302'506'005.16 |
| Créances | 71 | 52'140'749.67 | 60'235'732.20 |
| Obligations CHF | | 280'100'569.85 | 275'143'837.08 |
| Obligations monnaies étrangères | | 871'082'299.80 | 878'588'892.00 |
| Hypothèques | 73 | 151'641'487.68 | 149'744'790.20 |
| Immobilier direct Suisse | | 980'799'511.41 | 864'786'312.74 |
| Immobilier direct étranger | | 139'857'132.70 | 164'976'360.55 |
| Immobilier indirect Suisse | | 1'105'022'697.30 | 1'057'854'905.23 |
| Immobilier indirect étranger | | 454'323'948.84 | 269'571'669.71 |
| Actions et placements similaires Suisse | | 801'953'920.34 | 803'954'908.34 |
| Actions et placements similaires étranger | | 1'752'437'516.81 | 1'675'744'871.94 |
| Placements alternatifs | 62 | 2'077'396'387.30 | 1'878'287'017.95 |
| Actifs de régularisation | 71 | 2'118'534.51 | 38'793'175.53 |
| Total des actifs | | 8'955'033'057.84 | 8'420'188'478.63 |
| Passifs | | | |
| Engagements | | 107'939'617.06 | 119'398'631.03 |
| Prestations de libre passage et rentes | | 101'267'364.40 | 119'037'120.41 |
| Autres dettes | | 6'672'252.66 | 361'510.62 |
| Passifs de régularisation | 73 | 55'712'141.19 | 54'584'196.59 |
| Réserve de cotisations d'employeur | 66 | 17'243'351.44 | 15'990'139.89 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 5x | 8'128'975'351.94 | 7'834'584'719.58 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | | 6'151'763'455.94 | 5'774'009'148.67 |
| Capital de prévoyance des retraités | | 1'787'325'042.00 | 1'805'622'616.39 |
| Provisions techniques | | 189'886'854.00 | 254'952'954.52 |
| Réserve de fluctuation de valeur | 63 | 645'162'596.21 | 395'630'791.54 |
| Fonds libres | | 0.00 | 0.00 |
| Situation en début de période | | 0.00 | 274'604'586.65 |
| Résultat annuel | | 0.00 | -274'604'586.65 |
| Total des passifs | | 8'955'033'057.84 | 8'420'188'478.63 |

Compte d'exploitation

| COMPTE D'EXPLOITATION | Indice Annexe | 2023 CHF | 2022 CHF |
|---|------------------|-------------------------|------------------------|
| Cotisations et apports ordinaires et autres | | 552'321'769.02 | 547'698'242.26 |
| Cotisations des salariés | | 178'790'749.40 | 169'124'905.35 |
| Cotisations d'employeur | | 190'262'612.95 | 179'718'940.00 |
| Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations | | -3'068'162.95 | -2'555'981.81 |
| Sommes de rachat | | 176'744'240.32 | 191'361'281.42 |
| Apports dans la réserve de cotisations d'employeur | | 4'321'374.50 | 5'310'282.75 |
| Subsides du fonds de garantie | | 5'270'954.80 | 4'738'814.55 |
| Prestations d'entrée | | 512'564'703.28 | 441'630'021.56 |
| Apports de libre passage | | 498'921'446.84 | 429'105'261.72 |
| Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce | | 13'643'256.44 | 12'524'759.84 |
| Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée | | 1'064'886'472.30 | 989'328'263.82 |
| Prestations réglementaires | | -341'872'591.50 | -355'636'178.20 |
| Rentes de vieillesse | | -106'753'440.19 | -100'924'714.00 |
| Rentes de survivants | | -6'043'048.00 | -5'600'664.00 |
| Rentes d'invalidité | | -4'499'196.00 | -4'482'058.55 |
| Prestations en capital à la retraite | | -216'817'520.80 | -240'364'890.45 |
| Prestations en capital au décès et à l'invalidité | | -7'759'386.51 | -4'263'851.20 |
| Prestations de sortie | | -457'015'143.69 | -485'703'069.59 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | | -441'949'649.51 | -466'874'470.39 |
| Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce | | -15'065'494.18 | -18'828'599.20 |
| Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective | | 0.00 | 0,00 |
| Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | | -798'887'735.19 | -841'339'247.79 |
| Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations | | -294'237'275.11 | -167'458'509.99 |
| Variation du capital de prévoyance des assurés actifs | | -210'394'276.87 | -105'085'634.29 |
| Variation du capital de prévoyance des retraités | | 19'708'003.49 | -73'588'281.09 |
| Variation des provisions techniques | | 65'066'100.52 | 108'352'682.48 |
| Rémunération du capital épargne | | -167'363'890.70 | -94'382'976.15 |
| Variation des réserves de cotisations | | -1'253'211.55 | -2'754'300.94 |
| Charges d'assurance | | -1'398'110.50 | -1'528'076.81 |
| Primes d'assurance | | | |
| Prime de risque | | -130'925.70 | -140'458.81 |
| Prime pour frais de gestion | | -32'574.30 | -32'590.40 |
| Cotisations au fonds de garantie | | -1'234'610.50 | -1'355'027.60 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | | -29'636'648.50 | -20'997'570.77 |

| | Indice Annexe | 2023 CHF | 2022 CHF |
|---|------------------|------------------------|-------------------------|
| Résultat net des placements | 65 | 289'043'623.30 | - 731'617'854.86 |
| Produit des liquidités, créances, dépôts à terme, <i>futures</i> | | 87'411'267.17 | -39'487'113.59 |
| Produit des obligations, hypothèques | | 19'450'369.89 | -202'175'292.16 |
| Produit de l'immobilier direct | | 36'117'465.39 | 32'636'956.28 |
| Produit de l'immobilier indirect | | -8'586'159.20 | -3'816'012.03 |
| Produit des actions / placements alternatifs | | 247'156'823.96 | -448'573'428.14 |
| Corrections de valeur | | -17'346'420.50 | 5'342'392.79 |
| Charges administratives de l'immobilier direct | 651 | -4'666'571.88 | -4'105'629.29 |
| Charges administratives des placements | 652 | -70'883'496.90 | -72'322'880.51 |
| Rétrocessions obtenues | 652 | 1'086'673.93 | 1'919'621.47 |
| Charges d'intérêts sur comptes bancaires / comptes courants | | -1'798.70 | -63'217.28 |
| Intérêts sur prestations de sortie | | -694'529.86 | -973'252.40 |
| Autres produits | | 68'064.97 | 52'908.06 |
| Produit de prestations fournies | | 53'664.82 | 29'872.40 |
| Autres produits | | 14'400.15 | 23'035.66 |
| Autres frais | | -20'600.50 | -62'544.04 |
| Frais d'administration | | -9'922'634.60 | -8'385'007.34 |
| Frais d'administration générale | 74 | -6'286'298.63 | -5'119'660.24 |
| Frais de marketing et publicité | | -239'264.17 | -89'046.20 |
| Frais de courtage | | -3'214'958.25 | -3'049'839.60 |
| Organe de révision / expert en prévoyance professionnelle | | -145'801.55 | -91'181.00 |
| Coûts de l'autorité de surveillance | | -36'312.00 | -35'280.30 |
| Résultat avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur | | 249'531'804.67 | -761'010'068.95 |
| Variation de la réserve de fluctuation de valeur | 63 | -249'531'804.67 | 486'405'482.30 |
| Résultat de l'exercice | | 0.00 | -274'604'586.65 |

Annexe aux comptes annuels

1 Bases

11 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG est une fondation au sens des articles 80 ss du code civil, dont le siège est situé à Berne. Elle a été fondée le 5 décembre 1984 par la Fédération des médecins suisses FMH, la Société des Vétérinaires Suisses SVS et l'Association suisse des assistantes médicales ASAM. La fondation a pour but de protéger les employés et les indépendants qui lui sont affiliés ainsi que leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite sous le numéro BE.0829 dans le registre de la prévoyance professionnelle. La fondation est affiliée à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) et au Fonds de garantie.

13 Acte de fondation et règlements

| | |
|--|--|
| Acte constitutif | du 05.12.1984, actualisé le 10.08.1990 et le 28.8.2002 |
| Règlement de prévoyance | du 17.11.2022, en vigueur depuis le 01.01.2023 |
| Règlement d'organisation | du 27.08.2022, en vigueur depuis le 01.09.2022 ; révisé le 16.02.2022 et le 01.09.2023 |
| Règlement de placement | du 17.11.2022, en vigueur depuis le 17.11.2022 |
| Règlement de liquidation partielle | du 23.05.2019, en vigueur depuis le 01.01.2019 |
| Règlement sur les provisions | du 16.11.2023, en vigueur depuis le 31.12.2023 |
| Charte ASIP (gouvernance d'entreprise) | d'octobre 2011 |

Les règles de conduite et les obligations de publication sont applicables à toutes les personnes en charge de la direction, de l'administration et de la gestion de fortune. Les personnes concernées doivent confirmer chaque année par écrit qu'elles ont respecté les dispositions des art. 48f-48l OPP2 et les règles de la charte ASIP.

14 Organe suprême, direction et droit de signature

Toutes les personnes mentionnées ci-dessous sont autorisées à signer collectivement à deux.

Représentant·e·s des employeurs

| | | | Fonction |
|----------------|-------------------------|-----------------|-----------|
| Simon Graf | Médecin | Rehetobel | |
| René Boess | Chiropraticien SCG ECU | Erlinsbach | Président |
| Blaise Voumard | Vétérinaire | Saint-Blaise | |
| Sven Bradke | Dr. rer. publ. HSG | Rorschacherberg | |
| Ralf Novacek | Directeur financier FMH | Berne | |

Représentant·e·s des salarié·e·s

| | | | |
|-------------------------|---------------------------------|-------------------|-----------------|
| Pascal Friedli | Commercial | Bons en chablais | |
| Marlies Clement | Directrice administrative | Herisau | |
| Alexandra Beuret-Iselin | Administration cabinet dentaire | Porrentruy | |
| Adrian Brünisholz | Responsable des finances | Hasle b. Burgdorf | |
| Ruth Ehbets Müller | Dir. opér. cabinet de groupe | Küblis | Vice-présidente |

| Rapport de direction | | | Fonction |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------|-----------------|
| René Boess | Chiropraticien SCG ECU | Erlinsbach | Président |
| Ruth Ehbets Müller | Dir. opér. cabinet de groupe | Küblis | |
| Simon Graf | Médecin | Rehetobel | |
| Adrian Brünisholz | Responsable des finances | Hasle b. Burgdorf | |

| Commission de placement | | | |
|--------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------|
| Adrian Brünisholz | Responsable des finances | Hasle b. B. | Président |
| Sven Bradke | Dr. rer. publ. HSG | Rorschacherberg | |
| Alexandra Beuret-Iselin | Administration cabinet dentaire | Porrentruy | |
| René Boess | Chiropraticien SCG ECU | Erlinsbach | |

| Commission immobilière | | | |
|-------------------------------|------------------------------|--------------|-----------|
| Blaise Voumard | Vétérinaire | Saint-Blaise | Président |
| Ruth Ehbets Müller | Dir. opér. cabinet de groupe | Küblis | |
| Ralf Novacek | Directeur financier FMH | Berne | |

| Délégué pour les règlements | | |
|------------------------------------|---------|-----------|
| Simon Graf | Médecin | Rehetobel |

Direction



Adrian Brupbacher,
Directeur



Andreas Frei,
Responsable de la
prévoyance



Jürg Rauber,
Responsable des
placements



Urs Künzi,
Responsable immeubles

15 Expert·e·s, organe de révision, conseillers·ères, autorité de surveillance

| | |
|--------------------------------------|--|
| Expert en prévoyance professionnelle | c-alm AG, Saint-Gall ; cocontractante (anciennement Allvisa AG, Zurich) Roger Baumann, expert responsable (anciennement René Zehnder) |
| Organe de révision | T+R AG, Gümliigen Rita Casutt, réviseuse responsable |
| Consultant en investissements | Ortec Finance, Pfäffikon SZ |
| Contrôleur des investissements | Mercer AG, Zurich |
| Autorité de surveillance | Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne |

16 Employeurs et indépendant·e·s affilié·e·s

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|---------------|---------------|
| Nombre d'employeurs affiliés | 5'760 | 6'189 |
| Assurance volontaire continuée | 34 | 24 |
| Nombre d'indépendant·e·s | 6'115 | 5'535 |
| Nombre total d'affilié·e·s | 11'909 | 11'748 |
| Variation d'effectif | 2023 | 2022 |
| Entrées | 1'452 | 1'000 |
| Sorties | -1'291 | -613 |
| Dont en raison du changement de méthode | - 666 | 0 |
| Total | 161 | 387 |

Fin 2023, 37 contrats d'affiliation avec des indépendant·e·s et 21 contrats d'affiliation avec des employeurs ont été résiliés. 513 employeurs et 921 indépendant·e·s ont rejoint notre fondation en 2023.

À partir de l'exercice 2023, contrairement à la pratique adoptée jusqu'à présent, seuls les contrats dans lesquels au moins une personne active est assurée sont pris en compte pour le calcul de l'effectif. S'agissant des contrats, il en résulte un nombre nettement plus élevé de sorties. La ligne « Dont en raison du changement de méthode » en présente le nombre exact.

En ce qui concerne les conditions de la liquidation partielle, nous nous référons au ch. 9 de la présente annexe.

2 Membres actifs et retraité·e·s

21 Assurées et assurés actifs

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|---------------|---------------|
| Hommes | 6'349 | 6'097 |
| Femmes | 24'072 | 22'687 |
| Total des assurées et assurés actifs | 30'421 | 28'784 |
| Variation d'effectif | 2023 | 2022 |
| Entrées | | 8'229 |
| Sorties | -6'465 | -6'805 |
| Départs à la retraite | -457 | -455 |
| Total | 1'637 | 969 |

La croissance nette de 1637 assurées et assurés (année précédente 969) se compose de 1047 personnes employées et de 590 indépendant·e·s.

22 Bénéficiaires de rentes

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|--------------|--------------|
| Bénéficiaires de rentes de vieillesse | 3'322 | 3'065 |
| Bénéficiaires de rentes d'invalidité | 250 | 252 |
| Veuves et veufs | 221 | 208 |
| Bénéficiaires de rentes en raison d'un divorce (vieillesse) | 3 | 3 |
| Total | 3'796 | 3'528 |
| Rentes pour enfant d'invalidé | 94 | 87 |
| Rentes d'orphelin | 72 | 75 |
| Rentes pour enfant de retraité·e | 117 | 118 |
| Nombre de rentes, y compris rentes pour enfant | 4'079 | 3'808 |
| Variation d'effectif | 2023 | 2022 |
| Entrées | 423 | 371 |
| Sorties | -152 | -108 |
| Total | 271 | 263 |

Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a connu une progression nette de 257 personnes (année précédente 205). En 2023, il a été versé CHF 216,8 millions (année précédente CHF 240,4 millions) de prestations en capital pour les départs à la retraite. Les coûts des cas d'invalidité et de décès ont été couverts par les cotisations de risque.

3 Mode de réalisation de l'objectif

31 Explication du plan de prévoyance

Les plans de prévoyance présentent une structure modulaire. Les modules pour la définition du salaire assuré, l'épargne vieillesse et la prévoyance risque peuvent être combinés sur mesure et en fonction des besoins. Le processus d'épargne peut débuter au choix à partir de l'âge de 18 ans, de 20 ans ou de 25 ans.

32 Financement, méthode de financement

Le financement s'effectue sur la base du principe de primauté des cotisations. Les cotisations d'épargne et de risque ainsi que les frais administratifs sont indiqués séparément dans les certificats d'assurance.

33 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Un contrat de collaboration a été conclu avec la caisse de compensation medisuisse à Saint-Gall (caisse de compensation d'association de 1^{er} pilier). Ce contrat a été révisé pour la dernière fois le 1.1.2018 et a été signé le 16.08.2018. La comptabilité financière a été confiée à la société Profitass AG, établie dans la commune de Aeschi.

Des adaptations des prestations d'invalidité et de celles pour survivants selon la LPP ont été recensées au 1.1.2023. Le taux d'ajustement était de 2,8 % pour les rentes versées la première fois entre 1985 et 2005 ainsi qu'en 2008, de 3,0 % pour les rentes versées la première fois en 2011, de 3,3 % pour les rentes versées la première fois en 2012 et 2018, de 3,4 % pour les rentes versées la première fois en 2009, 2010, 2013, 2014, 2016 et 2019, de 3,5 % pour les rentes versées la première fois en 2006, 2007 et 2015 et de 4,2 % pour les rentes versées la première fois en 2017. Aucun autre ajustement facultatif des rentes n'a été enregistré. En date du 17 novembre 2023, le conseil de fondation a décidé à l'unanimité de n'entreprendre aucun ajustement des rentes pour 2024, la PAT-BVG ne disposant pas d'une pleine capacité de risque et affichant de ce fait un déficit de réserve.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, cohérence

41 Attestation portant sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Que ce soit sur le plan de la présentation ou de l'évaluation, les comptes annuels sont conformes à la directive n° 26 édictée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), et véhiculent une image de l'état de fortune, de la situation financière et de l'état des revenus qui est fidèle à la réalité (*true & fair view*).

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi que de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs comptabilisées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture des comptes :

- conversion monétaire : cours à la date du bilan ;
- liquidités, créances, engagements : valeur nominale ;
- titres (y compris fonds et fondations de placement, obligations) : valeur boursière, valeurs à rémunération fixe avec intérêts courus ;
- immeubles en propriété directe : méthode DCF ; les taux de capitalisation appliqués se situent en moyenne à 3,10 % ;
- valeurs actuarielles : calcul par l'expert en prévoyance ;
- objectif de la réserve de fluctuation de valeur : calcul selon les principes de l'économie financière sur la base de la *value at risk*.

43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes n'a été entreprise au cours de l'année sous revue. La présentation des comptes a été effectuée conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

51 Type de couverture des risques, réassurances

La couverture des risques est effectuée par la fondation. Une assurance « excess of loss » a été contractée auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA. Ce contrat est entré en vigueur le 1.1.2021 et prendra fin le 31.12.2025. Tous les risques individuels, dont les prestations en cas d'invalidité dépassent un montant de risque capitalisé de CHF 3 millions, sont réassurés.

52 Évolution et rendement des avoirs d'épargne en primauté de cotisation

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|-------------------------|-------------------------|
| État des avoirs d'épargne au 1.1. | 5'774'009'148.67 | 5'574'540'669.83 |
| Cotisations d'épargne | 334'075'844.85 | 315'771'777.80 |
| Rachats | 176'744'240.32 | 191'361'281.42 |
| Apports de libre passage | 498'921'446.84 | 429'105'261.72 |
| Versements anticipés propriété du logement | 3'532'026.98 | 4'177'838.10 |
| Versements divorce | 10'111'229.46 | 8'346'921.74 |
| Sorties / perte sur mutation | -441'949'649.51 | -466'874'470.39 |
| Capital versé pour départs à la retraite | -216'817'520.80 | -240'364'890.45 |
| Capital versé pour cas de décès / d'invalidité | -7'759'386.51 | -4'263'851.20 |
| Retraits anticipés propriété du logement | -10'587'297.53 | -9'773'269.67 |
| Retraits anticipés divorce | -4'478'196.65 | -9'055'329.53 |
| Conversion du capital d'épargne en capital de couverture des rentes | -131'398'460.83 | -113'345'735.35 |
| Rémunération du capital d'épargne | 167'360'030.65 | 94'382'944.65 |
| Total du capital de prévoyance des assurées et assurés actifs | 6'151'763'455.94 | 5'774'009'148.67 |

Le capital de prévoyance des assurées et assurés actifs a augmenté de CHF 377,8 millions (année précédente: CHF 199,5 millions). Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 3,0 % en 2023 (année précédente: 1,75 %) (taux d'intérêt minimal LPP: 1,0 %).

53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|----------------------|----------------------|
| Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) | 1'527'064'831 | 1'406'801'713 |
| Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral | 1,00 % | 1,00 % |

54 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|---|-------------------------|-------------------------|
| État du capital de couverture au 1.1. | 1'805'622'616.39 | 1'732'034'335.30 |
| Variation de valeur résultant de l'adaptation des bases de calcul | -94'042'992.39 | 0.00 |
| Adaptation au nouveau calcul au 31.12. | 75'745'418.00 | 73'588'281.09 |
| Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes | 1'787'325'042.00 | 1'805'622'616.39 |

55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert en prévoyance dresse chaque année une expertise actuarielle. Cette expertise permet de garantir que le besoin actuariel en cotisations de risque ainsi que les réserves et provisions à constituer peuvent être adaptés chaque année à la situation de la fondation. L'expert en prévoyance confirme dans son rapport pour l'année 2023 que les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la caisse de pension offre une sécurité suffisante selon l'art. 52^e, al. 1, let. a LPP, pour honorer ses obligations de prévoyance. Par ailleurs, ce rapport révèle également que la provision constituée pour des cas de risques associés aux primes de risque offre une couverture suffisante et respecte en conséquence les exigences légales visées à l'art. 43 OPP 2. La sinistralité s'avère toujours très favorable.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles pertinentes

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été calculés en utilisant les principes LPP 2020 / 2,25 %, sur la base des tables de génération (année précédente: LPP 2020 / 1,75 %).

Une provision « Longévité des actifs » a été constituée afin de couvrir les écarts entre les taux de conversion réglementaires et les taux de conversion corrects d'un point de vue actuariel. La provision pour la compensation des taux d'intérêt sert à l'égalité de traitement entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. En 2023, les avoirs d'épargne des assurées et assurés ont été rémunérés à 3,0 % conformément à la décision du conseil de fondation du 16.12.2023, soit 2,0 % au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP.

| Composition des provisions techniques | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Longévité des actifs | 134'886'854.00 | 199'952'954.52 |
| Compensation des intérêts | 55'000'000.00 | 55'000'000.00 |
| Total des provisions techniques | 189'886'854.00 | 254'952'954.52 |

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|-------------------------|-------------------------|
| État des capitaux de prévoyance et provisions techniques au 1.1. | 7'834'584'719.58 | 7'669'880'642.13 |
| Variations de valeur dans l'exercice en cours | 474'301'759.66 | -108'352'682.48 |
| Adaptation au nouveau calcul au 31.12. | -179'911'127.30 | 273'056'759.93 |
| Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques | 8'128'975'351.94 | 7'834'584'719.58 |

57 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|------------------|------------------|
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires | 8'128'975'351.94 | 7'834'584'719.58 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 8'128'975'351.94 | 7'834'584'719.58 |
| Réserve de fluctuation de valeur | 645'162'596.21 | 395'630'791.54 |
| Capital de fondation, fonds libres | 0.00 | 0.00 |
| Fonds disponibles pour couvrir les engagements réglementaires | 8'774'137'948.15 | 8'230'215'511.12 |
| Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires) | 107,9 % | 105,0 % |

Le taux de couverture s'élève à 107,9 % (année précédente: 105,0 %). La réserve de fluctuation de valeur a augmenté de CHF 249,5 millions (année précédente: diminution de CHF 486,4

millions). La réserve de fluctuation de valeur atteint donc 72,2 % de sa valeur théorique (11,0 %), et aucun fonds libre ne peut être présenté.

6 Explication du placement de fortune et du résultat net du placement de fortune

61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Conformément aux dispositions de la LPP, la fortune doit être placée de sorte à garantir la sécurité, un résultat suffisant, une répartition raisonnable des risques (diversification) ainsi que la couverture du besoin en liquidités. Dans ce cadre, il convient de tenir raisonnablement compte de la capacité de risque. En tant qu'organe suprême, le conseil de fondation est responsable de l'allocation des actifs, qu'il doit lui-même déterminer. En vertu de l'art. 49a, al. 1 OPP 2, le conseil de fondation a chargé la commission de placement de cette tâche, et la commission immobilière, des placements relatifs aux biens immobiliers détenus directement; ces commissions s'en acquittent en collaboration avec la direction, conformément aux règlements de placement et d'organisation.

Pour fixer l'allocation d'actifs et procéder au choix des véhicules de placement et des mandats de placement, le conseil de fondation et la commission de placement se basent sur des études et des recommandations écrites. La gestion de fortune des catégories de placement « actifs », « placements à revenu fixe », « placements alternatifs » et « immobilier indirect » est mise en œuvre au moyen de placements collectifs ou de mandats de gestion de fortune. La comptabilisation des titres est effectuée par Credit Suisse à titre de *Global Custodian*.

| Gérant de fortune | Surveillance |
|---|---|
| AFIAA (by Avadis) | FINMA |
| Acrevis Bank AG | FINMA |
| Ardian (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs) | AMF (France) |
| Assenagon | BaFin (Allemagne) |
| BCV | FINMA |
| BCBE | FINMA |
| BMO LGM | FCA (Royaume-Uni) |
| Capital Dynamics (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs) | FCA (Royaume-Uni) |
| Credit Suisse | FINMA |
| Fondation de placement DAI | CHS PP (fondation de placement) |
| Energy Infrastructure Partners | FINMA / CHS PP (fondation de placement) |
| Ethos | FINMA |
| Finreon | FINMA |
| Fisch Asset Management AG | FINMA |
| Fondation Hypotheka | CHS PP (fondation de placement) |
| GAM | FINMA |
| Goldman Sachs | FINMA / FCA (Royaume-Uni) |
| IFS / Daneo | FINMA / FMA (Liechtenstein) |
| J. Safra Sarasin | FINMA |
| LGT | CBI (Irlande) |
| Mesirow | SEC (États-Unis) / FCA (Royaume-Uni) |
| Millenium | SEC (États-Unis) / FCA (Royaume-Uni) |
| Morgan Stanley | FCA (Royaume-Uni) |
| OLZ | FINMA |
| Partners Group | FINMA / GFSC (Guernsey) |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Pensimo / Testina | CHS PP (fondation de placement) |
| Picard Angst AG | FINMA |
| Reichmuth & Co. | FINMA |
| Schroder (Suisse) SA | FINMA |
| Banque cantonale de Saint-Gall | FINMA |
| Seraina Investment Foundation | CHS PP (fondation de placement) |
| Swiss Life AST | CHS PP (fondation de placement) |
| Swiss Capital / Stepstone | FINMA / CHS PP (fondation de placement) |
| Tavis | FINMA / CSSF (Luxembourg) |
| UBP / SEB | FINMA / FSA |
| UBS | FINMA |
| von Braun Schreiber | BaFin (Allemagne) |
| Vontobel | FINMA |
| 1291 La Fondation de placement suisse | CHS PP (fondation de placement) |

Les nouvelles constructions et les rénovations d'immeubles détenus directement sont suivies et supervisées par le département interne Biens immobiliers ainsi que des spécialistes de la construction mandatés. La gestion administrative des biens immobiliers détenus directement est assurée par la société as immobilier ag, établie à Mühleberg. Les gestions techniques sont assurées par diverses gérances sur place. La surveillance globale est assurée par le département Biens immobiliers.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote des actionnaires en 2023, selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité LPP (art. 71b et 86b), a été publié sur le site Internet et peut être consulté sur www.pat-bvg.ch.

62 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP 2

Les placements, selon l'art. 50, al. 4 OPP 2, s'élèvent à un montant de CHF 125 millions et sont investis en or (placements alternatifs) en vertu de la stratégie. Les placements non traditionnels comme l'or entrent peu en corrélation avec les formes de placement traditionnelles et représentent donc un instrument approprié à des fins de diversification et donc de réduction du risque. Conformément à l'art. 50, al. 3 OPP 2, la sécurité et la répartition des risques sont à tout moment garanties avec l'extension.

63 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|-----------------------|-----------------------|
| État de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1. | 395'630'791.54 | 882'036'273.84 |
| Attribution au débit du compte d'exploitation | 249'531'804.67 | 0.00 |
| Versement en faveur du compte d'exploitation | 0.00 | -486'405'482.30 |
| Réserve de fluctuation de valeur selon bilan | 645'162'596.21 | 395'630'791.54 |
| Objectif de la réserve de fluctuation de valeur | 894'187'288.71 | 861'804'319.15 |
| Déficit de la réserve de fluctuation de valeur | -249'024'692.50 | -466'173'527.61 |

Les réserves de fluctuation de valeur servent à compenser les pertes en matière de placements de fortune. Leur montant est calculé chaque année par le contrôleur des investissements sur la base de la *value-at-risk* (VaR). La valeur cible est de 11,0 % du capital de prévoyance (année précédente: 11,0 %).

64 Présentation des placements par catégorie

Voir présentation séparée en annexe 1.

641 Engagements : état au 31.12.2023

| | | Montant convenu | Montant ouvert |
|---------------------------------|-----|-----------------|----------------|
| Placements alternatifs étranger | CHF | 275'000'000.00 | 123'415'704.75 |
| <i>Private equity</i> | EUR | 668'661'751.11 | 225'833'818.66 |
| | GBR | 3'500'000.00 | 385'000.00 |
| | SEK | 92'000'000.00 | 16'278'131.35 |
| | USD | 437'062'899.67 | 120'072'483.85 |

Les placements de type *private equity* comportent typiquement des engagements de capitaux fixes (*commitments*). En cas d'investissement effectif, des appels de fonds partiels sont effectués jusqu'à ce que l'engagement de capital maximal soit épuisé. Les engagements de capitaux convenus par contrat sont couverts à tout moment par les liquidités disponibles ou pouvant être obtenues sans difficulté.

642 Instruments financiers dérivés (ouverts) courants

| Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP, JPY | Val. marché date de réf. en milliers de CHF | Volume des contrats en milliers de CHF | Engagement augment. en milliers de CHF | Engagement réduction en milliers de CHF |
|--|--|---|---|--|
| • valeur de remplacement positive | 11'312 | 268'129 | 207'131 | 60'998 |
| • valeur de remplacement négative | -94'477 | 2'476'109 | 11 | 2'476'098 |
| Total des opérations | -83'165 | 2'744'238 | 207'142 | 2'537'096 |
| Total au 31.12.2023 | -83'165 | 2'744'238 | 207'142 | 2'537'096 |

Les opérations à terme sur devises en cours sont des opérations de couverture au sens de l'art. 56a OPP 2. En cas de ventes à terme, les montants en devises qui devront être livrés le cas échéant sont entièrement disponibles (pas de ventes à découvert).

65 Explication du résultat net du placement

651 Charges administratives de l'immobilier direct

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| Honoraires des conseillers en immobilier / frais internes | 2'961'770.14 | 2'533'349.56 |
| Honoraires des gérances immobilières | 1'704'801.74 | 1'572'279.73 |
| Total des charges administratives des biens immobiliers détenus directement | 4'666'571.88 | 4'105'629.29 |

Les frais généraux sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Ils incluent tous les frais encourus en interne et en externe, qui peuvent être attribués aux biens immobiliers détenus directement. Alors que pour les biens immobiliers en Suisse, les coûts liés au projet sont activés, pour les biens immobiliers à l'étranger, ceux-ci sont pris en compte à titre de charges dans le compte d'exploitation. Les coûts pour les achats et les ventes ont été activés directement par le projet.

652 Charges administratives des placements

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|----------------------|----------------------|
| Commissions de gestion et frais bancaires / véhicules de placement | 12'289'176.93 | 10'503'342.41 |
| Coûts <i>global custody</i> / comptabilité des titres | 257'618.40 | 247'451.52 |
| Droit de timbre de négociation de la Confédération, taxes boursières et taxes CFB | 6'952'822.59 | 2'936'198.68 |
| Honoraires conseil en placements, études de placement, contrôle, dépenses internes | 456'715.59 | 427'391.35 |
| Coûts TER indirects | 50'935'139.69 | 58'208'496.55 |
| ./. Remboursements / crédit hypothèque | -1'094'650.23 | -1'919'621.47 |
| Total des charges administratives des placements | 69'796'822.97 | 70'403'259.04 |

Les frais découlant des placements indirects (placements collectifs) sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). À l'exception des fonds nouvellement créés qui ne disposent pas encore de valeurs TER (*total expense ratio*) vérifiées, les TER vérifiées dans lesquelles les coûts sont pris en compte à tous les niveaux, ont été prises en compte. Le calcul des frais indiqués a été effectué au prorata selon le principe de la date de référence.

Tous les placements sont des produits de placement sans rétrocession. Avec cinq fonds, il existe au 31.12.2023 des conventions prévoyant des remboursements en fonction des volumes et, par conséquent, des réductions de coûts.

653 Frais de gestion de fortune avec présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (art. 48a, al. 3 OPP 2)

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Total des placements (valeurs de marché) | 8'952'914'523.33 | 8'381'395'303.10 |
| dont : placements transparents | 8'952'771'927.11 | 8'381'251'872.08 |
| placements non transparents (selon les détails énoncés ci-après) | 142'596.22 | 143'431.02 |
| ISIN | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
| – Ant B&S Select GmbH | 142'596.22 | 143'431.02 |
| Total des placements non transparents | 142'596.22 | 143'431.02 |
| Taux de transparence en matière de frais | 99,9 % | 99,9 % |
| Frais de gestion de fortune | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
| Frais de gestion de fortune directement comptabilisés | 23'528'255.16 | 16'300'391.78 |
| Frais relatifs aux placements collectifs selon les indicateurs de coûts indiqués dans le compte d'exploitation | 50'935'139.69 | 58'208'496.55 |
| Total des frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation | 74'463'394.85 | 74'508'888.33 |
| Total des frais en % des placements de fortune transparents en matière de coûts | 0,83 % | 0,89 % |

| Performance de la fortune totale | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Total de tous les actifs au début de l'exercice comptable | 8'420'188'478.63 | 8'974'992'730.86 |
| Total de tous les actifs à la fin de l'exercice comptable | 8'955'033'057.84 | 8'420'188'478.63 |
| Effectif moyen des actifs (non pondéré) | 8'687'610'768.24 | 8'697'590'604.75 |
| Résultat net des placements | 289'043'623.30 | -731'617'854.86 |
| Performance nette sur la fortune totale (non pondérée) | 3,33 % | -8,41 % |
| Performance nette pondérée | 4,05 % | -8,23 % |

La fortune moyenne pour le calcul de la performance non pondérée selon la norme Swiss GAAP RPC 26 est calculée de la manière suivante : solde initial + solde final divisé par 2.

La performance nette pondérée prend en compte les apports et les retraits ainsi que les résultats précis au mois près. Il en résulte alors des écarts par rapport à la performance nette non pondérée. Les valeurs pondérées sont utilisées pour le contrôle de gestion et les comparaisons de marché.

66 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|---|---------------------------|---------------------------|
| État de la réserve de cotisations d'employeur au 1.1. | 15'990'139.89 | 13'235'838.95 |
| Attribution | 4'321'374.50 | 5'310'282.75 |
| Utilisation | -3'068'162.95 | -2'555'981.81 |
| Intérêts | 0.00 | 0.00 |
| Total de la réserve de cotisations d'employeur | 17'243'351.44 | 15'990'139.89 |

7 Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explications des créances

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Créances de cotisation | 41'134'361.94 | 32'204'884.84 |
| Divers biens immobiliers détenus directement Suisse | 1'065'838.42 | 0.00 |
| Autres créances | 9'940'549.31 | 28'030'847.36 |
| Total des créances | 52'140'749.67 | 60'235'732.20 |

72 Explication des actifs de régularisation

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Intérêts courus / désinvestissements ou revenus non encore comptabilisés | 1'441'495.96 | 38'355'056.63 |
| Divers selon comptabilité des assurés | 106'792.69 | 0.00 |
| Divers au siège | 52'745.95 | 7'098.90 |
| Divers biens immobiliers détenus directement Suisse | 517'499.91 | 431'020.00 |
| Total des actifs de régularisation | 2'118'534.51 | 38'793'175.53 |

73 Explication des passifs de régularisation

| | 31.12.2023 CHF | 31.12.2022 CHF |
|--|----------------------|----------------------|
| Divers biens immobiliers détenus directement Suisse | 169'532.45 | 0.00 |
| Acomptes de vente de biens immobiliers / terrains | 19'445'683.80 | 0.00 |
| Frais administratifs liés aux placements de titres / droits de timbre de négociation | 963'303.94 | 794'995.99 |
| Divers au siège | 16'000.00 | 652'696.00 |
| Divers selon comptabilité des assurés | 35'117'621.00 | 53'136'504.60 |
| Total des passifs de régularisation | 55'712'141.19 | 54'584'196.59 |

74 Explication des hypothèques

En 2023, la fondation de placement Hypotheka a effectué des remboursements et des amortissements. La fondation PAT-BVG dispose encore, conjointement avec d'autres créanciers d'emprunts, des tranches de prêts pour un total de 7 biens-fonds (année précédente: 16). La valeur nominale impayée de tous les prêts auprès d'Hypotheka s'élève à CHF 1,8 million, soit 0,02 % de la fortune totale. La correction de valeur a été réduite de CHF 1,5 million à CHF 1,0 million.

75 Charges administratives

Les frais administratifs d'un total de CHF 9,92 millions sont répertoriés en détail dans le compte d'exploitation

En tant que membre de l'association inter-pension, nous publions chaque année sur le site www.inter-pension.ch une *factsheet* selon des règles de calcul uniformisées. Les entrées et sorties en cours d'année sont intégralement prises en compte dans le calcul des coûts par tête. Selon ce calcul, les frais administratifs s'élèvent à CHF 224 (année précédente: CHF 194) par assuré·e ou à CHF 206 (année précédente: CHF 179) en tenant compte des bénéficiaires de rentes. En 2023, 15 481 (année précédente: 15 489) entrées et sorties ont été traitées. En supposant une durée de cotisation moyenne de six mois pour les entrées et les sorties, les frais administratifs effectifs atteignent CHF 260 par tête. En 2023, un montant annuel de CHF 192 a été mis à la charge de chaque assuré·e.

Les coûts externes de suivi des membres ont à nouveau augmenté suite à la croissance du nombre d'assuré·e·s. Étant donné que nous ne disposons pas de notre propre réseau de distribution, les nouvelles affiliations sont en grande partie transmises par des intermédiaires ou des courtiers indépendants. Dans le cas où un intermédiaire gère plus de 100 assuré·e·s, celui-ci est rémunéré sur une base annuelle dans la mesure où un mandat valable existe. Tous les autres intermédiaires perçoivent une rémunération unique lors de l'affiliation. Aucune autre commission ou indemnité n'est versée. Le montant et les conditions des indemnités sont publiés sur le site www.pat-bvg.ch.

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Aucune

9 Informations complémentaires en lien avec la situation financière

Les conditions de la liquidation partielle sont remplies au 31.12.2023 conformément aux dispositions du règlement de liquidation partielle. Une liquidation partielle est par conséquent effectuée à ce jour de référence.

10 Évènements postérieurs à la date de clôture des comptes

Aucun

Annexe 1 – Présentation des placements par catégorie

| Classes d'actifs | État au 31.12.2023 CHF | Part effective % | État année précédente CHF | Part effective % | Stratégie | | |
|-------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|------------|----|-----------|
| | | | | | min. % | % | max. % |
| Liquidités | 286'158'302 | 3,2 % | 302'506'005 | 3,6 % | 0 | 2 | 15 |
| Autres actifs | 2'118'535 | 0,0 % | 38'793'176 | 0,5 % | | | |
| Créances | 52'140'750 | 0,6 % | 60'235'732 | 0,7 % | | | |
| Obligations CHF | 280'100'570 | 3,1 % | 275'143'837 | 3,3 % | 0 | 5 | 10 |
| Obligations Monde | 871'082'300 | 9,7 % | 878'588'892 | 10,4 % | 0 | 13 | 25 |
| Hypothèques / prêts | 151'641'488 | 1,7 % | 149'744'790 | 1,8 % | 0 | 2 | 5 |
| Immobilier Suisse | 2'085'822'209 | 23,3 % | 1'922'641'218 | 22,8 % | 10 | 28 | 30 |
| Immobilier étranger | 594'181'082 | 6,6 % | 434'548'030 | 5,2 % | | | |
| Actions Suisse | 801'953'920 | 9,0 % | 803'954'908 | 9,5 % | 5 | 11 | 20 |
| Actions Monde | 1'752'437'517 | 19,6 % | 1'675'744'872 | 19,9 % | 0 | 22 | 30 |
| Infrastructure | 782'392'716 | 8,7 % | 663'282'324 | 7,0 % | 0 | 6 | 10 |
| Placements alternatifs* | 1'295'003'671 | 14,5 % | 1'215'004'694 | 14,4 % | 5 | 11 | 20 |
| Total fortune | 8'955'033'058 | 100,0 % | 8'420'188'479 | 100,0 % | 100 | | |

* Comme l'année précédente, les placements alternatifs ne sont pas classés dans les différentes sous-catégories « Autres placements alternatifs », « Commodities », « Private equity » et « Private debt », en vertu du modèle de classification par catégorie visé au règlement de placement.

La couverture des devises étrangères est assurée sur la totalité du volume de placement (*overlay*) par un gestionnaire de devises spécialisé. Les actions Monde et Marchés émergents ainsi que les investissements en *private equity* ne sont pas couverts. Dans toutes les autres catégories de placement, les principales devises étrangères sont couvertes passivement à 75 % pour le dollar américain et à 100 % pour l'euro, la livre britannique et le yen. Des opérations à terme sur devises d'une durée de 3 mois chacune sont utilisées comme instrument de couverture. Chaque mois, un tiers du volume de couverture est couvert pour une durée de 3 mois. Pour le dollar américain, il existe par ailleurs un mandat de couverture actif sur USD 320 millions, dont l'objectif est de couvrir uniquement en cas d'évaluation négative en raison de la différence d'intérêt élevée. Les autres devises sont couvertes dans la mesure où leur part s'élève à plus de 4 %.

Annexe 2 – Limites par catégorie selon l'art. 55 OPP 2

| | 31.12.2023 | | 31.12.2022 | | Limite OPP2 |
|--------------------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|-------------|
| | CHF | % ¹⁾ | CHF | % ¹⁾ | |
| Titres de gage | 152'358'673.09 | 1,70 | 151'035'662.13 | 1,79 | 50.00 % |
| Actions | 2'554'391'437.00 | 28,52 | 2'483'389'771.15 | 29,49 | 50.00 % |
| Immobilier (Suisse et étranger) | 2'680'003'291.00 | 29,93 | 2'357'189'248.23 | 27,99 | 30.00 % |
| Infrastructure | 782'392'718.00 | 8,74 | 619'643'719.65 | 7,36 | 10.00 % |
| Placements alternatifs | 1'295'003'671 | 14,46 | 1'234'316'863.79 | 14,66 | 15.00 % |
| Devises étrangères sans couverture * | 2'605'343'006.87 | 29,09 | 2'858'570'598.90 | 33,95 | 30.00 % |
| Total des actifs | 8'955'033'057.84 | | 8'420'188'478.63 | | |

* en % du total des actifs

Approbation des comptes annuels 2023

Le conseil de fondation atteste de l'exactitude des présents comptes annuels.

Parallèlement, il soumet les comptes annuels 2023 à l'approbation de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations à Berne.

Berne, le 23 mai 2024

Le président du conseil de fondation



René Boess

Le directeur



Adrian Brupbacher



Rapport de révision 2023

Rapport portant sur la révision des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels de la Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG (institution de prévoyance), constitués du bilan au 31 décembre 2023, du compte d'exploitation pour l'exercice clos et de l'annexe, avec notamment un récapitulatif des principales méthodes de présentation des comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 13 à 30) sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux divers règlements applicables.

Base pour l'opinion d'audit

Nous avons mené notre audit en conformité avec la législation suisse et les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Nos responsabilités en vertu de ces règles et normes sont décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision dans le cadre de la vérification des comptes annuels » de notre rapport. Conformément aux prescriptions légales suisses et aux normes de la profession, nous ne dépendons pas de l'institution de prévoyance et avons rempli nos diverses obligations déontologiques dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base suffisante et raisonnable pour former notre opinion d'audit.

Informations complémentaires

Le conseil de fondation est responsable des informations complémentaires. Les informations complémentaires incluent les informations figurant dans le rapport de gestion, mais pas les comptes annuels ni notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit concernant les comptes annuels ne s'étend pas aux informations complémentaires, et nous ne saurions tirer quelconque forme de conclusion d'audit à cet égard.

Dans le cadre de notre audit, nous sommes tenus de lire les informations complémentaires et d'évaluer si ces dernières présentent de graves divergences avec les comptes annuels ou nos conclusions tirées de l'audit, ou si ces informations semblent contenir des inexactitudes critiques.

Dans le cas où, sur la base de nos travaux, nous tirons la conclusion selon laquelle les informations complémentaires comportent des inexactitudes critiques, nous sommes dans l'obligation de signaler cette anomalie. Nous n'avons rien à signaler dans ce cadre.

Responsabilités du conseil de fondation au regard des comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les prescriptions légales, l'acte de fondation et les règlements. Le conseil de fondation est également responsable du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour la garantie de compte annuels établis et présentés sans inexactitudes critiques découlant d'erreurs ou d'actes délictueux.

Responsabilités de l'expert en prévoyance professionnelle dans le cadre de la vérification des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne un organe de révision et un expert en prévoyance professionnelle pour la vérification. L'expert en prévoyance professionnelle est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires pour la couverture des risques actuariels, constituées des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Selon l'art. 52c, al. 1, let. a LPP, l'organe de révision n'est pas tenu de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et provisions techniques. En outre, selon l'art. 52e, al. 1 LPP, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements, et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision dans le cadre la vérification des comptes annuels

Il nous incombe d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne présentent dans leur ensemble aucune inexactitude critique découlant d'erreurs ou d'actes délictueux, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément à la législation suisse et aux normes NA-CH révèle systématiquement toute inexactitude

critique dans la présentation des comptes, le cas échéant. Les inexactitudes peuvent découler d'erreurs ou d'actes délictueux et sont jugées critiques dès lors qu'il existe un risque raisonnable que ces inexactitudes, seules ou ensemble, influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit mené en conformité avec la législation suisse et les normes suisses d'audit (NA-CH), nous exerçons notre pouvoir d'appréciation tout au long de la procédure et gardons un esprit critique. En outre: -nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels présentent des inexactitudes critiques découlant d'actes délictueux ou d'erreurs, planifions et menons des opérations de contrôle en réaction à ce risque et recueillons des éléments probants qui constituent une base suffisante et raisonnable pour former notre opinion d'audit. Le risque de ne pas déceler des inexactitudes critiques est plus grand lorsque ces inexactitudes découlent d'actes délictueux et non pas d'erreurs, étant donné que ces actes délictueux peuvent consister en une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des informations fallacieuses ou l'omission de contrôles internes;

-nous embrassons le contrôle interne pertinent pour l'audit, en vue de planifier des opérations de contrôle qui soient raisonnables dans les circonstances données, sans pour autant avoir pour but de délivrer une opinion d'audit sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance;

-nous évaluons l'adéquation des méthodes de présentation des comptes utilisées ainsi que le caractère raisonnable des valeurs estimées présentées dans les comptes et les informations associées, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Nous communiquons avec l'organe suprême entre autres concernant des constatations significatives que nous avons faites dans le cadre de notre audit, y compris d'éventuels défauts critiques dans le contrôle interne.

Rapport concernant d'autres exigences légales et juridiques

Le conseil de fondation est responsable de l'exécution des tâches prescrites par la loi et de la mise en application des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et le placement de fortune. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1 LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié:

-que l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et qu'un système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité était en place;

-que le placement de fortune était conforme aux dispositions légales et réglementaires ;

-que les comptes témoins LPP étaient conformes aux prescriptions légales;

-que les mesures préventives destinées à garantir la loyauté en matière de gestion de fortune ont été mises en œuvre et que le respect du devoir de loyauté ainsi que la divulgation des liens d'intérêt ont fait l'objet d'un contrôle suffisant par l'organe suprême;

-que les fonds libres ou les participations aux excédents des contrats d'assurance ont été utilisés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires;

-que les indications et déclarations qui doivent être formulées auprès de l'autorité de surveillance en vertu de la loi ont été faites;

-que dans le cadre d'actes juridiques avec des proches, rendus publics, les intérêts de l'institution de prévoyance étaient protégés.

Nous déclarons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables à cet égard ont été respectées.

Nous recommandons l'approbation des présents comptes annuels.

Fait à Gümligen, le 23 mai 20224

T+R AG

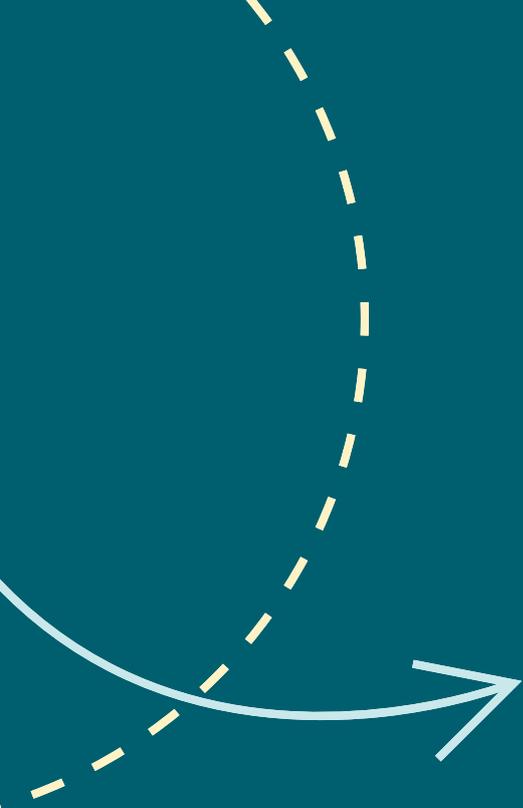


Stefanie Müller
dipl. Wirtschaftsprüferin
zugelassene Revisionsexpertin



Rita Casutt
dipl. Wirtschaftsprüferin
zugelassene Revisionsexpertin

Leitende Revisorin



Fondation de prévoyance pour le personnel des
médecins et vétérinaires PAT BVG

**Direction et
prévoyance**

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 Saint-Gall

Tél. +41 71 556 34 00
Fax +41 71 556 34 67
info@pat-bvg.ch

Ressort immeubles

PAT BVG
Kapellenstrasse 5
3011 Berne

Tél. +41 31 330 22 62
pat-bvg.ch
immo@pat-immo.ch